

Délibération n°25

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
Ecole de musique communautaire
d'Ennezat : tarifs 2018/2019

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°25 – Ecole de musique communautaire d'Ennezat : tarifs 2018/2019

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation en communauté d'agglomération de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20170530.02 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans du 30 mai 2017,
Vu la délibération n°20170711.09 du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans fixant les tarifs 2017/2018,

Considérant que l'école de musique communautaire d'Ennezat accueille chaque année des élèves âgés d'au moins 5 ans et des adultes et que la priorité est donnée aux enfants résidant sur le territoire de Riom Limagne et Volcans puis dans l'ordre des priorités et des places disponibles aux adultes du territoire, aux enfants extérieurs et enfin aux adultes extérieurs au territoire de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'école fonctionne selon le calendrier des vacances scolaires et que les tarifs sont réévalués chaque année,

Considérant le taux d'inflation (*source INSEE*) de + 1,2%,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve les tarifs ci-dessous et leurs modalités d'application, pour l'année 2018/2019 :

Elèves de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, montant annuel

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	85,77	134,41	147,61	152,74	157,15	162,32	179,85	448,50
Formation musicale + pratique instrumentale	94,93	138,06	177,50	214,03	307,98	365,49	399,90	758,64

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence/nombre de parts)

Elèves	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Etudiants	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	+ de
Chômeurs	3 158 €	3 954 €	5 524 €	6 811 €	7 712 €	11 525 €	11 525 €

- **Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :**
- 15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription.
- **Abattements :**
- 40% pour la pratique d'un 2^{ème} instrument (élève de moins de 18 ans, étudiant, chômeur).
- 25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.
- **Location d'instrument:**
- 31 € par trimestre (sauf accordéon) pour les élèves résidant sur la communauté d'agglomération RLV.
- Hors RLV : 120 € à 300 € selon l'instrument.
- Durée maximum de location : deux ans.
- **Chorale adultes, atelier vocal:**
- 78 € par année scolaire.
- **Ateliers pratiques collectives :**
- 275 € (étudiants), 510 € (adultes) par année scolaire.

Adultes, montant annuel

Barème	Tarifs 1-2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Pratique instrumentale	164,67 €	256,58 €	427,23 €	563,07 €	588,03 €	622,82 €	781,42 €

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Adultes	Tranches 1-2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	Jusqu'à	+ de
	3 954 €	5 524 €	6 811 €	7 712 €	11 525 €	11 525 €

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

RAPPEL tarifs 2017/2018 : Elèves de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, montant annuel

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	84,75	132,82	145,86	150,93	155,29	160,40	177,72	443,18
Formation musicale + pratique instrumentale	93,80	136,42	175,40	211,49	304,33	361,16	395,16	749,64

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts)

Elèves Etudiants Chômeurs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	Jusqu'à 3 158 €	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	+ de 11 525 €

- **Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :**
- 15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription.
- **Abattements :**
- 40% pour la pratique d'un 2^{ème} instrument (élève de moins de 18 ans, étudiant, chômeur).
- 25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.
- **Location d'instrument :**
- 31 € par trimestre (sauf accordéon) pour les élèves résidant sur la communauté de communes RLV.
- Hors RLV : 120 € à 300 € selon l'instrument.
- Durée maximum de location : deux ans.
- **Chorale adultes, atelier vocal :**
- 78 € par année scolaire.
- **Ateliers pratiques collectives :**
- 275 € (étudiants), 510 € (adultes) par année scolaire.

Adultes, montant annuel

Barème	Tarifs 1-2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Pratique instrumentale	164,67	256,58	427,23	563,07	588,03	622,82	781,42

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Adultes	Tranches 1-2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	+ 11 525 €

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018**

Le Président
Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180703-
DELIB2018070325-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018